

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2937

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaing, Mme Bourouaha, M. Jumel et M. Peu

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« aide à mourir »,

les mots :

« assistance au suicide et à l'euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à nommer précisément les enjeux de l'article 6.